

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2013  
EMPURY

COMPTE RENDU

---



*Membres : 25*

*Présents : 21*

*Excusés : 4*

Date d'envoi de la convocation : 23 Septembre 2013

**LE 2 OCTOBRE 2013, A 18H30, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A EMPURY, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCAION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2013.**

Membres présents :

Michel PETETIN, Robert SAUTEREL (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACANVILLE (Brassy), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Fabien BUSSY (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Alban BOURGEOT, Maurice THEVENIN (Pouques Lormes), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Michel NICOT (St Martin du Puy)

Excusés :

Jean Marc BOURGEOT (LORMES), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Christian OPIOLA (Saint Martin du Puy)

Procurations : Christian PAUL à Fabien BAZIN

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Projet de territoire : calendrier et méthode
- 2° Maison de santé et centre hospitalier: point sur la relance du projet
- 3° Actions économiques : reprise de commerces
- 4° Point sur les marchés de travaux en cours : menuiserie, télé centre, SPANC, bâtiment OM
- 5° Collecte des déchets ménagers
- 6° Ressources humaines
- 7° Rythmes scolaires et conventionnement avec le centre social
- 8° Décisions modificatives
- 9° Questions diverses

## **1° Projet de territoire : calendrier et méthode**

Le projet de territoire se prépare afin de signer un contrat de territoire avec le Conseil Général pour les années 2014-2016.

Le Conseil Général est sur le point d'adopter un règlement améliorant le dispositif « nouvelle génération ».

Il est fait le point, avec le Comité de Développement, et Fabien BAZIN Vice Président du Conseil Général chargé de cette politique, sur la méthode proposée sur le canton de Lormes, innovante en matière d'animation et de participation des habitants. Elle requiert une mobilisation de toutes les forces vives, élus, associations, habitants, le Comité de Développement étant en charge de l'organisation et de la co animation de la démarche.

L'objectif est de pouvoir signer le contrat de territoire en début d'année 2014.

## **2° Maison de santé et centre hospitalier: point sur la relance du projet**

Il est fait le point sur les nouvelles possibilités de financement des maisons de santé, par un dispositif plus allégé en matière d'implication a priori des médecins et des professionnels de santé.

Le projet peut donc se relancer, en liaison avec l'ARS, et dans la dynamique des projets de modernisation du Centre Hospitalier de Lormes.

Le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à effectuer toutes les démarches afin de trouver des financements pour le projet de maison médicale.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

## **3° Actions économiques : reprise de commerces**

### **a) Proposition d'aide directe à la reprise de commerce :**

La Communauté de Communes des Portes du Morvan est dotée de la compétence de développement économique. Cette compétence se décline notamment par la mise en œuvre de quelques opérations de « bâtiments relais », dans plusieurs domaines d'activités. Ces opérations n'induisent pas d'aide directe de la CCPM, mais par contre, celle-ci mobilise des financements afin de pouvoir louer les bâtiments aux entreprises, ce qui facilite leurs installations.

Cependant, la plupart des installations d'entreprises se réalisent dans le cadre strictement privé, en faisant appel aux aides de droit commun (prêts dans intérêts notamment).

La Communauté de Communes finance avec ses partenaires l'animation d'une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS), qui fait appel ensuite à des financements de l'Etat et des Collectivités afin d'aider les entrepreneurs à moderniser et développer leur outil de production.

Toutefois, ces dispositions ne permettent pas de traiter un certain nombre de projets de reprise de petites entreprises, en particulier dans certains cas atypiques, ou lorsque l'apport personnel est insuffisant.

Il est donc proposé d'accorder des aides directes aux entreprises, dans les conditions suivantes :

- Reprise d'activité existante sur le canton
- Projet accueilli et accompagné par le Comité de Développement du Canton de Lormes, en relation avec les partenaires (par exemple consulaires)
- Projet faisant l'objet d'une recherche préalable des dispositifs existants (Nièvre Initiatives Locales, OCMACS, Conseil Général, Conseil Régional etc...)
- Plan de financement clair et expertisé
- Interventions fléchées sur les besoins suivants :
  - \*Frais préalables à l'installation non couverts par les dispositifs existants
  - \*Acquisition de petit matériel
  - \*Frais liés à la reprise de l'outil de travail

Règles d'interventions :

-50 % (qui serait pour respecter la réglementation, ramené à 20 %) d'aides maximum, plafonné à 2 000 € d'aides par projet.

-A titre exceptionnel, le plafond sera ramené à 4 000 €, mais à condition d'octroyer un prêt équivalent au montant d'aide, soit dans ce cas 2 000 € d'aides et 2 000 € de prêt sans intérêt à rembourser sous 12 à 24 mois

Au total, la Communauté de Communes des Portes du Morvan inscrira au Budget une somme de 10 000 € en base de départ, à abonder ensuite selon les besoins.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

## **b) Point sur la reprise de la boulangerie de Dun les Places**

Monsieur et Madame BORDNER ont informé la CCPM courant juillet 2013 qu'ils souhaitaient arrêter l'activité et vendre leur fond de commerce et le matériel.

Immédiatement, avec le Comité de développement, une démarche de publicité a été lancée, et déjà des candidats se sont manifestés. Des entretiens sont donc en cours afin de trouver le meilleur repreneur possible.

Le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à finaliser les démarches concernant la reprise de la boulangerie BORDNER ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

## **4° Point sur les marchés de travaux en cours : menuiserie, télé centre, SPANC, bâtiment OM**

### **a) Menuiserie :**

La consultation engagée pour la menuiserie permet de pourvoir tous les lots, pour un coût global de l'ordre de 220 000 € contre 230 000 € au coût d'objectif.

Voici les résultats :

RECAPITULATIF TCE				
N°	LOT	Entreprise	Montant HT	Montant HT ESTIMATIF
1	V.R.D. / ASSAINISSEMENT	AIRES	31 251,00 €	42 238,00 €
2	MACONNERIE	AIRES	38 315,00 €	44 350,00 €
3	CHARPENTE / OSSATURE ET BARDAGE BOIS	Les Charpentiers de l'Ouche	80 179,43 €	85 149,23 €
4	COUVERTURE / ZINGUERIE	Secobat	25 018,11 €	21 722,62 €
5	MENUISERIE	Menuiserie Vincent Robert	27 828,00 €	20 220,00 €
6	PLÂTRERIE	PEREIRA	8 537,00 €	6 652,50 €
7	SANITAIRE / PLOMBERIE	PAGANIE	2 167,30 €	2 508,00 €
8	ELECTRCITE / CHAUFFAGE	DECENEUX Philippe	10 248,00 €	11 079,45 €
9	CARRELAGE / FAÏENCE	supprimé	- €	- €
10	PEINTURE	supprimé	- €	- €
		Total HT =	<b>223 543,84 €</b>	<b>233 919,80 €</b>
		TVA 19,0 % =	43 814,59 €	45 848,28 €
		Total TTC =	267 358,43 €	279 768,08 €
		Ecart de prix HT = -	10 375,96 €	
		Ecart en % =	-4,4%	

Les marchés vont être signés et transmis au contrôle de légalité, et le planning de chantier est en cours de finalisation. Le chantier va donc pouvoir démarrer.

#### b) Télé centre

Suite à une consultation globalement infructueuse, une nouvelle mise en concurrence a eu lieu en septembre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 27 septembre pour examiner les nouvelles propositions.

**Voici les résultats provisoires et sous réserve du contrôle de légalité :**

N°	LOT	Entreprise	Montant HT	Montant HT ESTIMATIF
1	V.R.D.	PAGANIE	108 717,00 €	95 078,30 €
2	GROS-ŒUVRE	ENTREPRISE E.T.P.	80 774,98 €	106 382,50 €
3	CHARPENTE / OSSATURE BOIS / BARDAGE BOIS	Les Charpentiers de l'Ouche	45 003,10 €	33 512,50 €
4	CHARPENTE METALLIQUE / SERRURERIE	NORMACADRE	23 205,00 €	18 100,00 €
5	COUVERTURE ZINC / ZINGUERIE	Espace Couverture	29 205,10 €	24 047,00 €
6	MENUISERIE BOIS	Menuiserie Vincent ROBERT	49 390,00 €	33 220,00 €
7	PLÂTRERIE	RIEUFORT	33 160,00 €	33 560,00 €
8	ELECTRCITE	infructueux	- €	50 480,00 €
9	SANITAIRE / PLOMBERIE	PAGANIE	4 416,00 €	4 230,00 €
10	REVÊTEMENTS DE SOLS / FAÏENCE	MONTONE	23 620,00 €	26 845,40 €
11	PEINTURE	RIEUFORT	19 226,50 €	20 314,50 €
Total HT =			<b>416 717,68 €</b>	<b>445 770,20 €</b>
TVA 19,0 % =			81 676,67 €	87 370,96 €
Total TTC =			498 394,35 €	533 141,16 €

Ecart de prix HT = - 29 052,52 €  
Ecart en % = -6,5%

#### c) SPANC

Le marché de travaux sur Bazoches, Chalaux et St Martin du Puy est actuellement en consultation. Les plis seront ouverts à partir du 10 octobre. Il est nécessaire de disposer d'une autorisation du Conseil au Président pour choisir le titulaire, après réunion et accord de la commission d'appel d'offres.

Le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à choisir le titulaire des travaux après réunion et accord de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer les différentes pièces du marché.

#### d) Bâtiment Ordures Ménagères

Le chiffrage définitif est de 137 000 €, mais il manque encore un accord avec le Conseil Général pour l'autorisation de construire (mise à disposition ou vente comme proposé par le Département de l'emprise foncière). Les travaux ne démarreront donc pas immédiatement.

## **5° Collecte des déchets ménagers**

Il est fait un point sur la mise en place de la tournée du lundi en sac jaunes.

Il est également fait un point sur la possibilité d'amélioration de la déchetterie (mutualisation) en lien avec le SIEEEN ainsi que la problématique de la collecte des déchets médicaux, plastiques.

## **6° Ressources humaines**

Les diagnostics sur Lormes et Pouques Lormes sont presque achevés. Le contrat d'Arnaud RAPIN arrive à terme au 30 septembre.

Les besoins seront donc limités, mais réels : diagnostics à faire sur suivis de chantier, et diagnostics ponctuels sur permis de construire et transactions.

Cela représente en moyenne 10 h/semaine, mais à répartir en fonction des besoins sur la semaine, ce qui est donc compliqué en gestion des ressources humaines.

Cependant, malgré des recherches, la CCPM n'a pu recruter un agent.

Plusieurs solutions sont en cours d'exploration :

-Accord avec le Syndicat des Eaux de Pannecièrre, sur une mise à disposition à temps partiel d'un agent du Syndicat, qui réside à proximité de la CCPM, et pourrait donc être intéressé. La réponse n'interviendra qu'en novembre (fin octobre au plus tôt)

-Recrutement d'un agent à temps très partiel, ressortissant de la CCPM, mais très disponible en fonction des besoins (jeune retraité)

-Accord avec la Communauté de Communes du Pays Corbigeois.

En attendant, Monsieur le Président propose à l'assemblée de faire un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le SPANC avec la société DEMATECH dans lequel il est précisé que celle-ci s'engagera à faire tout type de diagnostic pour une durée de deux mois pour un montant de 100€ HT par diagnostic à compter du 10 octobre jusqu'au 10 décembre 2013 avec la possibilité d'être reconduit en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

## 7° Rythmes scolaires et conventionnement avec le centre social

La mise en place des rythmes scolaires, dès la rentrée de septembre 2013 sur la totalité des écoles du canton de Lormes, a été possible grâce à la combinaison de plusieurs facteurs positifs :

-L'existence d'un bassin pédagogique permettant de nouer des solidarités quotidiennes entre les écoles, et de mettre en œuvre des projets communs.

-La forte capacité des élus des Communes à travailler ensemble pour accompagner les initiatives et garantir la meilleure égalité des chances possibles pour les enfants du territoire. Ainsi, par exemple, sur proposition du bassin pédagogique, le principe d'un accès gratuit aux activités, et d'un bouquet d'activités communes à toutes les écoles sera mis en œuvre par les collectivités du territoire.

-L'organisation performante du Centre Social, doté d'une équipe d'animateurs qualifiés, qui intervient le plus possible dans les Communes.

-La présence de compétences locales et d'associations, dans les domaines des arts, du sport, de la culture, du numérique, permettant de proposer des activités diverses, à l'instar d'une offre urbaine, avec la proximité en plus.

Dès la rentrée de septembre 2013, les écoliers se verront proposer des activités, variables selon les écoles pour une part (TAP 1), et communes à toutes les écoles (TAP 2). Elles pourront se décliner sous forme d'ateliers d'arts plastiques (initiation à l'art vitrail, dessin, créations sous divers supports), numérique (avec la mission numérique), sports (initiation au judo et au football), santé et sécurité (initiation aux premiers secours), lecture (bibliothèque intercommunale), patrimoine (photos, histoire locale)...

Une partie de ces activités seront assurées bénévolement, par les personnels des communes, par la mise à disposition du personnel de la CCPM (football, lecture), une partie sera assurée par le centre social et des prestataires locaux. Le centre social passera des contrats de prestation de service avec les intervenants, coordonnera les plannings, et facturera le coût aux Communes.

Les Communes bénéficieront d'un fonds d'amorçage de 45 € par élève pour la première année, et d'un fond supplémentaire de 53 € (pérenne) pour aider au financement des activités. Malgré cette aide, le coût résiduel pour les communes peut apparaître parfois difficile pour les finances Communales.

D'autre part, ces activités étant mises en œuvre avec une unité de pilotage sur tout le territoire, il a semblé utile de proposer une participation de la Communauté de Communes au financement de ces activités, prolongeant ainsi les financements qu'elle attribue par exemple au Bassin Pédagogique.

Le Centre Social, bien que n'ayant pas totalement finalisé les conventions avec les intervenants, a établi un chiffrage maximum du coût de l'opération. Celui-ci sera certainement revu à la baisse d'environ 5 à 10 %, du fait de la mise à disposition du personnel de la CCPM dans le domaine du sport et de la lecture.

La Communauté de Communes pourrait participer, sous forme de fonds de concours, au financement résiduel de ces activités, déduction faite des recettes encaissées par les Communes par les fonds d'amorçage (53 € et 45 € par élève).

La participation de la Communauté de Communes pourrait donc être de 50 % du coût résiduel, soit environ 12 000 € sur une année scolaire entière, et environ 4 800 € pour l'année civile 2013.

**En réalité, la Sous Préfecture nous a rappelé que la production d'un fond de concours ne pouvait exister que sous la forme d'un co financement d'investissement ou de fonctionnement d'un équipement.**

**Cette participation de la CCPM, de l'ordre de 12 000 € par an, pourrait alors être versée sous forme de convention. Il reste cependant à vérifier que cette formule est parfaitement adaptée juridiquement.**

De plus, le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à reconduire la convention signée en 2010 avec le Centre Social, et ce pour une nouvelle durée de 3 ans, afin de sécuriser de part et d'autres les financements et qu'un effort budgétaire supplémentaire sera nécessaire.

En effet, la pérennisation de certains postes est indispensable à la poursuite d'activités qui ont montré tout leur intérêt : ludothèque et ludo bus, chèques mobilité, lutte contre l'isolement avec une animation spécifique portage papotage, en plus de toutes les activités enfance jeunesse existantes.

Le centre social doit par ailleurs acquérir un nouveau bus grâce au fond de développement des territoires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

## **8° Décisions modificatives**

### **9° Questions diverses**

#### **a) Création de poste personnel ordures ménagères**

La commission administrative paritaire du 5 juin 2013 a émis un avis favorable à propos de l'avancement de grade de deux agents :

- Yves RENAULT en tant qu'adjoint technique principal de 1e classe
- Gérald NUGUES en tant qu'adjoint technique principal de 2e classe.

Le Président demande donc au conseil communautaire de l'autoriser à créer ces deux emplois afin de pouvoir nommer ces deux agents au grade mentionné ci-dessus, à compter du 1er juillet 2013.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.



**b) Demande de subvention à titre exceptionnel à l'association du collectif dentaire de Château Chinon**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'accorder une subvention de 250€ à titre exceptionnel à l'association du collectif dentaire de Château Chinon.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

**c) Demande de subvention à titre exceptionnel à Radio Morvan**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'accorder une subvention de 400€ à titre exceptionnel à Radio Morvan.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

**d) Modification des statuts de RESO**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Charitois en lieu et place de la commune de la Charité sur Loire à RESO et la modification des statuts de RESO entraînée par ce changement de périmètre.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

**e) Tarifs école de musique et de danse : actualisation des tarifs selon l'inflation**

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le tableau ci dessous d'actualisation des tarifs de l'école de musique pour l'année 2013-2014 :

<b>TARIF COTISATION ANNEE 2013-2014</b>				
	<b>Résidents de la CCPM</b>		<b>Résidents Hors CCPM</b>	
	<b>Enfants</b>	<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>	<b>Adultes</b>
Cycle d'éveil musique et danse (4-5 ans)	88		104	
Cours d'instrument seul (avec autorisation)	281	559	559	559
Cours d'instrument et formation musicale	209	480	480	559
Cours de danse (8-10 ans) et accordéon diatonique (tous)	94	153	153	231
Chorale enfant (7-11 ans)	65	65	65	65

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.